

# Editorial

Autor(en): **Chambre de commerce suisse en France**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **33 (1953)**

Heft 7

PDF erstellt am: **15.08.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Editorial

L'une des raisons d'être essentielles d'une Chambre de commerce comme la nôtre n'est-elle pas de lutter sans relâche contre toutes les formes du protectionnisme, toutes les manifestations du nationalisme économique, contre les barrières qui entravent, entre la France et la Suisse, la libre circulation des hommes, des marchandises et des capitaux ? Devoir d'autant plus impérieux que rien ne justifie de telles entraves entre deux pays profondément et sincèrement liés d'amitié, entre lesquels les problèmes de concurrence, d'envahissement ne se posent pas.

Nous sommes intervenus avec insistance depuis quatre ans en faveur de la libération des échanges commerciaux. Aujourd'hui, force nous est de constater que le déficit persistant des finances extérieures de la France, qui n'est lui-même que la conséquence du maintien d'un taux de change artificiel, rend illusoire tout espoir de libération effective et immédiate de ses importations. Il est un autre domaine, toutefois, où le dirigisme sévit et entraîne des conséquences plus graves encore peut-être que sur le plan commercial parce qu'il s'attaque à des êtres humains dont il entend modifier le destin : c'est le domaine de l'immigration, des échanges de main-d'œuvre, de la libre circulation des personnes entre la France et la Suisse.

C'est pourquoi nous avons été particulièrement heureux de lire, il y a six mois, le communiqué publié au lendemain de la session de la Commission mixte franco-suisse chargée d'harmoniser les conditions de séjour et de travail réservées par chacun de nos deux pays aux ressortissants de l'autre, sous le titre « Un malaise franco-suisse dissipé ».

Depuis ce printemps en effet, le fait d'être Français ouvre largement les portes de l'hospitalité suisse. Considérant que l'immigration de main-d'œuvre française ne présente que des avantages pour notre pays, les autorités fédérales ont donné pour instructions aux cantons de se montrer de la plus extrême bienveillance. Toutes les dispositions ont été prises pour faciliter l'établissement du plus grand nombre possible de ressortissants français.

En faisant ce geste, d'une grande portée pratique, nos autorités ont prouvé qu'elles sont conscientes de la qualité très spéciale des liens qui nous unissent à la France. Elles ont totalement négligé le principe du « donnant-donnant » qui est de règle en matière de négociations internationales. Elles ont « payé d'avance » et ont misé tout leur enjeu sur le fair-play et le sens de l'équité français.

C'est dire, après la seconde phase des pourparlers franco-suisse qui vient de se dérouler à Paris, avec quelle confiance nous attendons que le même changement d'atmosphère préside à la délivrance des cartes de séjour et surtout des cartes professionnelles aux ressortissants suisses qui désirent s'établir en France ou y prolonger leur séjour. Nous savons que la France est le pays des décisions nobles et généreuses. Nous sommes certains de la qualité technique et morale de la main-d'œuvre suisse, qui constitue dans la majorité des cas un facteur d'enrichissement pour le pays qui l'accueille. Nous ne pouvons croire qu'après avoir limité à l'extrême les importations de marchandises et encouragé au contraire les investissements de capitaux, la France déçoive ceux-là même qui ont placé en elle leur confiance, en empêchant les industriels suisses de maintenir dans leurs filiales françaises une proportion normale de personnel suisse. Nous faisons confiance au pays de Pascal et de Montesquieu pour traiter le problème de l'immigration, non pas comme un problème abstrait et quantitatif, mais comme un problème humain, et pour considérer que si les mines et l'agriculture manquent de bras, l'apport d'une main-d'œuvre qualifiée dans d'autres branches, loin de créer du chômage, peut au contraire favoriser l'essor économique.

Il ne sera pas dit que l'on aura fait appel en vain à la raison, à la justice et à l'élégance, qui sont des qualités essentiellement françaises.

**Chambre de commerce suisse en France**